



Comité Départemental De Meurthe et Moselle de Tennis De Table

COMPETITION PAR EQUIPES MODIFICATION DE DATE, D'HORAIRE ou DE SALLE pour une rencontre

Rappel du règlement

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives ; tout avancement de date ou modification d'horaire peut être autorisé.

L'accord écrit des 2 équipes devra être transmis à la Commission Sportive Départementale au moins quinze jours à l'avance pour acceptation.

Même procédure pour le changement éventuel de salle.

Epreuve : championnat par équipe – coupe (*)

Niveau : _____ Poule _____ Journée _____

Date et heure prévues au calendrier : le _____ à _____h

Associations : _____ contre _____

** rayer les mentions inutiles*

MODIFICATIONS DEMANDEES

* Modification de date ou d'horaire

- Date souhaitée _____

- Horaire souhaité _____

* Modification de salle

- Adresse de la nouvelle salle _____

Date et signature
Cachet du club demandeur

Date, signature, cachet
et avis (pour les changements
d'horaires et de dates) du club
adverse

Commission Sportive
Pour accord ou avis

Date _____

ACCORD - REFUS

Après visa des 2 associations, ce document doit être adressé au responsable de la compétition.

Egalement en téléchargement sur le site :

<http://www.cd54tt.fr> : rubrique Compétitions par équipes / Championnat par équipes